

/BA  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 94-293 du 19 Septembre 1994

chargeant Monsieur Marius FRANCISCO,  
Ministre de la Culture et des Commu-  
nications de l'intérim de Monsieur  
Mama ADAMOU-N'DIAYE, Ministre du  
Développement Rural pour compter du  
08 Septembre 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETA,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 08 Septembre 1994, Monsieur Marius FRANCISCO, Ministre de la Culture et des Communications est chargé de l'intérim du Ministre du Développement Rural pendant l'absence de Monsieur Mama ADAMOU-N'DIAYE.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 Septembre 1994

Pour le Président de la République, le  
Ministre d'Etat à la Présidence de la  
République, chargé de la Coordination de  
l'Action Gouvernementale et de la  
Défense Nationale,



Désiré VIEYRA.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 MEPR-DN 4 SGG 4 AUTRES  
MINISTERES 19 DEPARTEMENTS 6 DC/MIL 2 JOHB 1.-